

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN, ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016

Le Maire



Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Adoption du compte-rendu de la séance 14 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016

Le Maire,



Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Reconstruction de l'EHPAD Les Colombes : cession complémentaire de terrain par la Commune d'Heyrieux

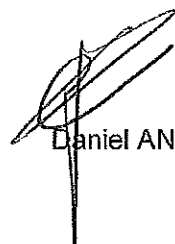
Par délibération n° 187-2015 en date du 29 septembre 2015, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n° 385 d'une superficie de 11.662 m² à la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné ; l'acte notarié a été signé le 17 décembre 2015 en l'étude de Maître Ray. Or, il est apparu qu'une bande de terrain cadastrée section AM n° 579 d'une superficie de 161 m², située en bordure de la rue Victor Hugo est restée propriété communale alors que l'entrée principale du futur EHPAD traversera cette parcelle.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 17 février 2016, le Conseil Municipal, à 23 voix pour et 1 abstention (M. Gallon) :

- décide de céder à l'euro symbolique, la parcelle AM n° 579 d'une superficie de 161 m² à la CCCND, sachant que cette dernière supportera tous les frais afférents.
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016
Le Maire,


Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Travaux sur le réseau d'éclairage public - Rénovation des armoires de commandes

Dans le cadre du diagnostic du patrimoine d'éclairage public de la Commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité Commune d'HEYRIEUX
Affaire n°16-100-189
EP- Rénovation armoires de commandes

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | | |
|----|--|----------|
| 1- | Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 39 526 € |
| 2- | Le montant total de financement externe serait de : | 8 313 € |
| 3- | La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 1 412 € |
| 4- | La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 29 802 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises et vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme » en date du 17 février 2016,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux et de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

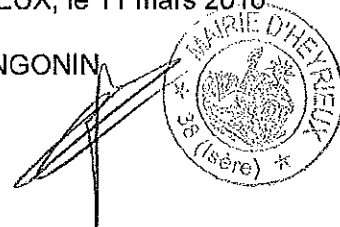
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 11 mars 2016.

Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Travaux sur le réseau d'éclairage public – Chemin Vulliez et Rue Brillier

Suite à notre demande et dès que les financements seront acquis, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser les travaux présentés dans le tableau ci-joint, intitulé :

Collectivité Commune d'HEYRIEUX
Affaire n°16-183-189
EP- Chemin Vulliez et Rue Brillier

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1-	Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	16 418 €
2-	Le montant total de financement externe serait de :	3 453 €
3-	La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI	
4-	s'élève à :	586 €
5-	La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	12 379 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, et vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme » en date du 17 février 2016,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux et de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

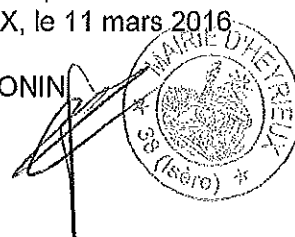
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 11 mars 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANTONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANTONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Travaux dans le cadre du programme de rénovation d'Éclairage Public - Tranche 1

Dans le cadre du programme de rénovation d'éclairage public, il avait été décidé que la Commune procéderait aux travaux de rénovation de l'éclairage public en trois années, à hauteur de 85 600 € HT soit 102 720 € TTC maximum de travaux par an.

Les travaux de rénovation des armoires de commandes et le changement du réseau d'éclairage public du chemin Vulliez et de la Rue M. Antoine Brillier seront réalisés pour un montant de 46 648,33 € HT soit 55 978 € TTC. D'autres travaux de rénovation de lampadaires vétustes seront réalisés au cours de l'année 2016 ; ces travaux à hauteur maximum de 38 951,67 € HT soit 46 742 € TTC seront choisis par ordre de priorité.

Le SEDI prenant à sa charge 25% du montant des travaux soit un montant de 21 400 € HT soit 25 680 € TTC, il restera à la charge de la Commune un montant de 64 200 € HT soit 77 040 € TTC.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 17 février 2016,

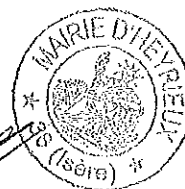
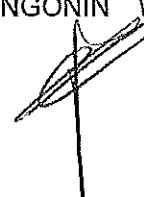
Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les travaux de rénovation d'éclairage public – Tranche 1, par ordre de priorité et dans la limite de l'enveloppe de 38 951,67 € HT soit 46 741 € TTC restante.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016
Le Maire,

Daniel ANTONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité – Enfouissement Rue Paul Painlevé

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité Commune d'HEYRIEUX
Affaire n°16-090-189
Enfouissement Rue Paul Painlevé

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|----------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 30 217 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 9 881 € |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 1 151 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 19 186 € |

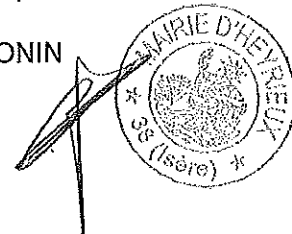
Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre et vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme » en date du 17 février 2016,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, sachant qu'il est précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, l'avant-projet et le plan de financement seront à nouveau présentés.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016
Le Maire,
Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Curage de l'étang de Césarges : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère,

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité relative au curage et d'élimination des boues de l'étang de Césarges, réalisée par le bureau d'études SINBIO. Après une vidange de l'étang en fin de l'été 2014, il s'avère que la hauteur de vase est trop importante pour remplir de nouveau l'étang et créer un environnement favorisant la biodiversité.

Le scénario n°3 proposé par le bureau d'études SINBIO a été retenu par la Commission Environnement, ce dernier favorisant la biodiversité de l'espace naturel de Césarges. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 180 366 € HT.

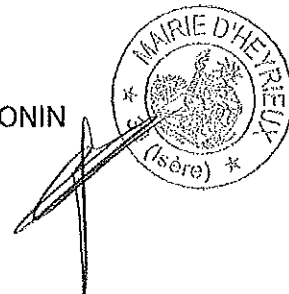
Après examen et avis favorable de la Commission Environnement réunie le 17 février 2016, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le scénario n°3 du bureau d'étude SINBIO favorisant la biodiversité de l'espace naturel de Césarges ;
- sollicite une subvention aussi élevée que possible, auprès de M. le Président du Conseil Départemental de l'Isère, pour la réalisation du scénario proposé par le bureau d'étude SINBIO, dont le montant des travaux est estimé à 180 366 € HT.
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016
Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGNONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGNONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGNONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Curage de l'étang de Césarges : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité relative au curage et d'élimination des boues de l'étang de Césarges, réalisée par le bureau d'études SINBIO. Après une vidange de l'étang en fin de l'été 2014, il s'avère que la hauteur de vase est trop importante pour remplir de nouveau l'étang et créer un environnement favorisant la biodiversité.

Le scénario n°3 proposé par le bureau d'études SINBIO a été retenu par la Commission Environnement, ce dernier favorisant la biodiversité de l'espace naturel de Césarges. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 180 366 € HT.

Après examen et avis favorable de la Commission Environnement réunie le 17 février 2016, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

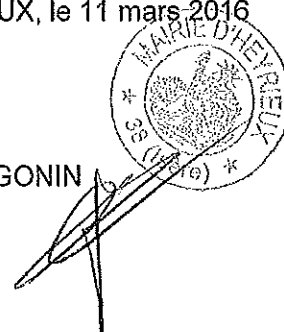
- approuve le scénario n°3 du bureau d'étude SINBIO favorisant la biodiversité de l'espace naturel de Césarges ;
- sollicite une subvention aussi élevée que possible, auprès de M. le Président de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour la réalisation du scénario proposé par le bureau d'étude SINBIO, dont le montant des travaux est estimé à 180 366 € HT.
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016
Le Maire,

Daniel ANGNONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N°10-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN, ROSET, Mme CHASTAGNARET, M. REVEYRAND, Mme GENDRIN, M. DAMIER, Mmes MATTERA, ALVES CASSAGNE, BOURNAY, MM. DUCHAMP, GALLON, Mme GRUMEAU, M. MACAIRE, Mmes MARTIN, NOWAK, MM. PIOLAT, THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND, M. DIETRICH à M. ANGONIN, M. DUSSORT à Mme MATTERA, Mme GROS à M. ROSET, Mme LOUVIER à M. DAMIER, Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN, Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET, CINQUE, VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Curage de l'étang de Césarges : demande de subvention à Rhône-Pluriel

M. le Maire présentera au Conseil Municipal l'étude de faisabilité relative au curage et d'élimination des boues de l'étang de Césarges, réalisée par le bureau d'études SINBIO. Après une vidange de l'étang en fin de l'été 2014, il s'avère que la hauteur de vase est trop importante pour remplir de nouveau l'étang et créer un environnement favorisant la biodiversité.

Le scénario n°3 proposé par le bureau d'études SINBIO a été retenu par la Commission Environnement, ce dernier favorisant la biodiversité de l'espace naturel de Césarges. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 180 366 € HT.

Après examen et avis favorable de la Commission Environnement réunie le 17 février 2016, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le scénario n°3 du bureau d'étude SINBIO favorisant la biodiversité de l'espace naturel de Césarges ;
- sollicite une subvention aussi élevée que possible, auprès de M. le Président de Rhône-Pluriel, pour la réalisation du scénario proposé par le bureau d'étude SINBIO, dont le montant des travaux est estimé à 180 366 € HT.
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11-mars 2016
Le Maire,


Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Curage de l'étang de Césarges : demande de subvention à la Fondation du Patrimoine

M. le Maire présentera au Conseil Municipal l'étude de faisabilité relative au curage et d'élimination des boues de l'étang de Césarges, réalisée par le bureau d'études SINBIO. Après une vidange de l'étang en fin de l'été 2014, il s'avère que la hauteur de vase est trop importante pour remplir de nouveau l'étang et créer un environnement favorisant la biodiversité.

Le scénario n°3 proposé par le bureau d'études SINBIO a été retenu par la Commission Environnement, ce dernier favorisant la biodiversité de l'espace naturel de Césarges.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 180 366 € HT.

Après examen et avis favorable de la Commission Environnement réunie le 17 février 2016, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le scénario n°3 du bureau d'étude SINBIO favorisant la biodiversité de l'espace naturel de Césarges ;
- sollicite une subvention aussi élevée que possible, auprès de la Fondation du Patrimoine, pour la réalisation du scénario proposé par le bureau d'étude SINBIO, dont le montant des travaux est estimé à 180 366 € HT.
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

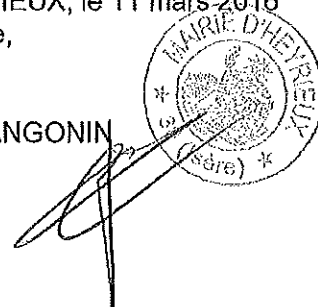
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 11 mars 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN, ROSET, Mme CHASTAGNARET, M. REVEYRAND, Mme GENDRIN, M. DAMIER, Mmes MATTERA, ALVES CASSAGNE, BOURNAY, MM. DUCHAMP, GALLON, Mme GRUMEAU, M. MACAIRE, Mmes MARTIN, NOWAK, MM. PIOLAT, THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND, M. DIETRICH à M. ANGONIN, M. DUSSORT à Mme MATTERA, Mme GROS à M. ROSET, Mme LOUVIER à M. DAMIER, Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN, Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET, CINQUE, VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Cession d'une partie de parcelle par la Commune à Monsieur Lherbette

M. le Maire rappelle, que lors de la Commission Urbanisme réunie le 17 février 2016, il a été évoqué la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n° 385 d'une surface d'environ 50 m² (document d'arpentage en cours), à Monsieur Damien Lherbette ; afin d'être en cohérence avec la cession de la parcelle déjà vendue à la SCI Valjess.

Le prix de vente proposé par la Commune est fixé à 1.500 € (frais de géomètre inclus), les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 17 février 2016, M. le Maire propose au Conseil d'approuver la cession précitée et de l'autoriser à signer tous documents permettant de mener ce dossier à son terme.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n° 385 d'une surface d'environ 50 m² (document d'arpentage en cours), à Monsieur Damien Lherbette ; afin d'être en cohérence avec la cession de la parcelle déjà vendue à la SCI Valjess.

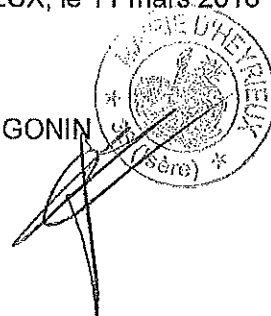
Le prix de vente proposé par la Commune est fixé à 1.500 € (frais de géomètre inclus), les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

- autorise M. le Maire à signer tous documents permettant de mener ce dossier à son terme.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016
Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Compte administratif 2015 de la Commune d'Heyrieux

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2015.
Ont été réalisées :

- **en section de fonctionnement** :

3 141 668,38 € de dépenses
4 723 814,84 € de recettes
dégageant un excédent de 1 582 146,46 €

- **en section d'investissement** :

1 803 767,18 € de dépenses
1 918 709,98 € de recettes
dégageant un excédent de 114 942,80 €.

Les réalisations de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 1 697 089,26 €.

Après que M. le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 3 contre (MM. Duchamp, Gallon, Mme Martin) :

- approuve le Compte Administratif 2015 conformément au détail ci-annexé.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

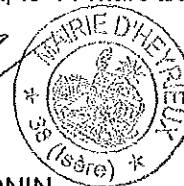
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 11 mars 2016

Le Maire,


Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Compte administratif 2015 du service de l'eau de la Commune d'Heyrieux

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2015 du service de l'eau.

Ont été réalisées :

- en section d'exploitation :

27 959,18 € de dépenses
68 099,95 € de recettes
dégageant un excédent de 40 140,77 €

- en section d'investissement :

68 332,35 € de dépenses
42 548,52 € de recettes
dégageant un déficit de 25 783,83 €.

Les réalisations de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 14 356,94 €.

Après que M. le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 3 contre (MM. Duchamp, Gallon, Mme Martin) :

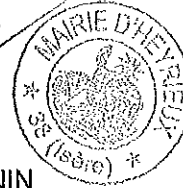

- approuve le Compte Administratif 2015 du service de l'eau potable de conformément au détail ci-annexé.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016
Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Compte administratif 2015 du service de l'assainissement de la Commune d'Heyrieux

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2015.

Ont été réalisées :

- en section d'exploitation :

139 213,79 € de dépenses

268 354,25 € de recettes

dégageant un excédent de 129 140,46 €

- en section d'investissement :

84 269,46 € de dépenses

127 164,91 € de recettes

dégageant un excédent de 42 895,45 €.

Les réalisations de l'exercice font apparaître un excédent global de 172 035,91 €.

Après que M. le Maire se fut retiré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 3 contre (MM. Duchamp, Gallon, Mme Martin) :

- approuve le Compte Administratif 2015 du service de l'eau potable de conformément au détail ci-annexé.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 11 mars 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Compte de gestion 2015 – budget communal

M. le Maire présente le compte de gestion 2015 dressé par Mme le Receveur Municipal.

Après avoir constaté la stricte conformité du compte de gestion 2015 du budget communal avec le compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Mme le Receveur Municipal.


Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 11 mars 2016

Le Maire,



Daniel ANGONIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – d'ôment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.
Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Compte de gestion 2015 – budget annexe du service de l'eau potable

M. le Maire présente le compte de gestion 2015 de l'eau potable dressé par Mme le Receveur Municipal.

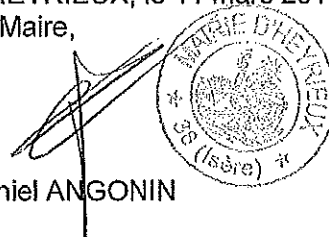
Après avoir constaté la stricte conformité du compte de gestion 2015 de l'eau potable avec le compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Mme le Receveur Municipal.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016
Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18-2016**

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 24

L'an deux mille seize, le 8 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mmes MATTERA. ALVES CASSAGNE. BOURNAY. MM. DUCHAMP. GALLON. Mme GRUMEAU. M. MACAIRE. Mmes MARTIN. NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DIETRICH à M. ANGONIN. M. DUSSORT à Mme MATTERA. Mme GROS à M. ROSET. Mme LOUVIER à M. DAMIER. Mme POLSINELLI à Mme GENDRIN. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : MM. BERGERET. CINQUE. VARGAS.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Compte de gestion 2015 – budget annexe du service de l'assainissement

M. le Maire présente le compte de gestion 2015 de l'assainissement dressé par Mme le Receveur Municipal.

Après avoir constaté la stricte conformité du compte de gestion 2015 du service de l'assainissement avec le compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Mme le Receveur Municipal.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.
Pour ampliation,
A HEYRIEUX, le 11 mars 2016
Le Maire,


Daniel ANGONIN

